



Saint Denis en Bugey

N°142

St Denis

information municipale • juillet-août 2022

Info

MEMENTO

MAIRIE 04 74 38 28 44

29 rue du Docteur Charcot

secretariat@mairie-stdenis.fr

www.mairie-saintdenisenbugey.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT AU PUBLIC

- du lundi au jeudi de 14h à 17h
- le vendredi de 14h à 18h
- le 1^{er} samedi du mois de 8h30 à 11h30

PERMANENCES DES ÉLUS

- Les élus(es) du Conseil municipal sont à la disposition du public lors de permanences en mairie.
- M. le Maire sur RDV tous les lundis de 16h00 à 18h00.
- Les maires adjoints et conseillers délégués : tous les samedis de 9h30 à 11h30 sans RDV.

**POLICE MUNICIPALE
EN CAS D'URGENCE
Tél. 04 74 38 38 09**

ENLÈVEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

- Sacs jaunes
Lundis 4 et 18 juillet
Lundis 1^{er}, 16 et 29 août
- Conteneurs ménagers :
TOUS LES VENDREDIS.

DISTRIBUTION DES SACS JAUNES

Les premiers vendredi (de 15h45 à 16h45) et samedi (de 10h30 à 11h30) de chaque mois (sauf jours fériés) au local à côté de la salle polyvalente. **Pas de distribution en juillet-août.**

Conseil municipal

- Le conseil municipal du 31 mai 2022 a approuvé la reconduction du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)

Mais qu'est-ce donc que le CLSPD ?

Comité local de surveillance et de prévention de la délinquance

Un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) peut être mis en place dans les communes de plus de 10 000 habitants et dans les communes comprenant un quartier prioritaire de la politique de la Ville.

Ce qui est le cas d'Ambérieu depuis 2015. Mais «c'est une volonté partagée», précisait le maire, Daniel Fabre, qui a conduit la Ville à délibérer sur la création d'une telle instance.

Les élus des communes d'Ambronay, Bettant, Château-Gaillard, Douvres et Saint-Denis-en-Bugey ont exprimé leur volonté de participer et de coopérer aux actions de sécurité et de prévention de la délinquance.

Le CLSPD dépasse donc les frontières ambarroises pour englober le bassin.

Pour animer le conseil, il a été proposé de créer un budget commun, dans lequel chaque commune participe à hauteur de 0,60 euro par habitant. Ce budget permet de financer un forfait de 40 jours d'animations du dispositif et d'éventuelles actions. Ce dispositif ne remplace pas la gendarmerie, bien au contraire. Ces conseils sont issus d'une action nationale promue par l'État et par la gendarmerie. C'est donc de la complémentarité.

- Le conseil municipal du 31 mai 2022 a pris la décision d'augmenter le nombre de membres dans les commissions Vie Culturelle et Associative et Communication et de désigner M.Zito comme membre dans les commissions Vie Culturelle et Associative et Communication et Mme Deleris comme représentant de la commune au sein du Conseil d'Administration du CCAS en remplacement de M. Morrier, démissionnaire.

Location du bâtiment ex centre de loisirs

En mars 2022 une consultation a été lancée en vue de trouver des occupants pour le bâtiment centre de loisirs (voir SDI n° 140 article «appel à projet»). Trois propositions ont été reçues, après étude, il a été décidé de louer ce bâtiment à la MAM «Les petites bulles du bonheur».

Après approbation de leur projet par la CAF, le conseil départemental et la PMI, les représentantes de la MAM ont pu signer le bail et les clés du local leur ont été remises. Les assistantes maternelles profiteront de l'été pour faire réaliser les travaux d'adaptation et les aménagements nécessaires à leur activité. La MAM, en activité sur la commune de Saint Denis en Bugey depuis août 2019, déménagera dans la foulée. Sabrina, Karine et Sandrine accueilleront les enfants dans ces nouveaux locaux dès le 1^{er} septembre prochain.

Le centre de loisirs conserve donc ses vocations premières d'accueil des enfants et de service à la population.





Accès à la déchèterie

POUR LES PARTICULIERS	Tout type de véhicules avec PTAC < 3,5 tonnes		Véhicules avec PTAC > 3,5 tonnes
Sur l'année civile 2022	de 1 à 25 passages	0 € par passage	Accès interdit
	26 passages et +	8 € par passage	Accès interdit

<https://www.cc-plainedelain.fr/fr/s-inscrire-ou-acceder-a-son-compte-decheteries.html>



En complément du site internet de la ville (<https://mairie-saintdenisenbugey.fr/>), des St Denis Infos et du bulletin municipal, **la commune met à disposition des citoyens une application gratuite** sur smartphones, sans publicité, sans collecte de données personnelles, qui permet à chacun de recevoir des messages de la mairie.

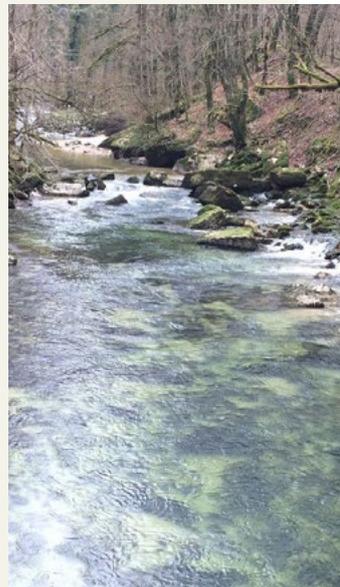
Il s'agit toujours de messages courts, destinés à diffuser des infos flashes sur la vie du village, de ses associations ou des alertes météo ou sanitaires provenant des autorités territoriales. Environ 650 personnes sont aujourd'hui abonnées et reçoivent ces infos.

Pas d'inquiétude, vous ne serez pas noyés sous une débauche de messages futiles ou commerciaux. Seule la mairie génère les messages et seuls les événements importants sont notifiés.

Plan de prévention des risques

Aléas mouvements de terrain, crues torrentielles et ruissellement sur Saint-Denis-en-Bugey, Ambutrix et Vaux-en-Bugey.

La préfète a officiellement porté à la connaissance des maires et du syndicat mixte porteur du ScoT BUCOPA, les résultats de l'étude des aléas mouvements de terrain, inondations et ruissellements des 3 communes de Saint-Denis-en-Bugey, Ambutrix et Vaux-en-Bugey, le 21 avril 2022. Ces résultats sont consultables en mairie ou via le site de la mairie (page d'accueil) : PPRI Présentation Étude suite à réunion publique du 6 mai



Dégradations

Chers parents,

Depuis maintenant quelques semaines, nous constatons une recrudescence d'actes malveillants, de dégradations, d'incivilités dans le village : Dégradations dans l'école, vol de trottinette électrique, destruction de massifs de fleurs, tentatives d'intrusions dans les propriétés, insultes envers le personnel de la commune, bruits des deux roues motorisés, détritiss...

Ces actes sont bien malheureusement commis par des petits groupes de jeunes, des enfants de la commune.

La municipalité ne peut, ni ne doit, permettre ce développement.

Laisser faire aujourd'hui laisse présager de trop nombreux dérapages cet été, pendant les vacances scolaires.



Lors des différentes élections passées, les Sandeniens ont clairement manifesté dans leurs suffrages un besoin d'ordre social et de fermeté. À vous, à nous tous de le garantir.

C'est pourquoi nous rappelons aux parents d'enfants mineurs leurs pleines responsabilités lors d'agissements délictueux de leurs enfants. Responsabilité pénale et financière.

Vous, parents, devez savoir à tout instant où sont vos enfants, avec qui ils sont, ce qu'ils font, et vous en assurer. Et ne pas accepter l'inacceptable. C'est la base de l'éducation parentale.

C'est à vous, et à vous seuls, qu'il appartient de guider vos enfants vers des comportements sociaux positifs.

De notre côté, nous aménagerons le travail du policier municipal afin qu'il puisse être présent dans le village et à ses points chauds à différents moments de la journée.



À noter aussi que chaque intervention du personnel pour réparer une dégradation a un coût directement financé par les impôts de tous et monopolise un temps qui n'est donc pas utilisé pour le bien public général...

Merci donc à vous tous de faire prévaloir le bon sens collectif dans les familles.



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL



Stage pour le personnel de la mairie

L'ensemble du personnel de la mairie : administratif, technique, police, écoles, entretien, ainsi que le personnel du restaurant scolaire ont suivi cette session de formation SST, dispensée sur deux jours par la Protection Civile. Peu de communes peuvent se féliciter d'avoir ainsi formé au secourisme l'ensemble de ses agents !

Cette formation permet de :

- Maîtriser les conduites à tenir et les gestes de premiers secours (mettre en sécurité la personne accidentée, réagir face à un saignement ou un étouffement, utiliser un défibrillateur et pratiquer un massage cardiaque...);

- Savoir qui et comment alerter en fonction des circonstances ;
- Repérer les situations dangereuses dans son activité et savoir à qui et comment relayer ces informations ;
- Participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection.

La réussite aux évaluations mises en œuvre pendant cette formation permet d'obtenir le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail. Ce certificat est valable au niveau national pour une durée de 24 mois. Renouvelable annuellement. Il donne l'équivalence à l'unité d'enseignement «Prévention et secours civique de niveau1» (PSC1) du ministère de l'Intérieur.

Ballade et Nettoyage

L'association «Les Enfants de la Tour» et le «Conseil Municipal des jeunes» accompagnés d'une petite dizaine de bénévoles ont effectué ce lundi de pentecôte une Ballade/Nettoyage dans notre belle commune.

Deux circuits ont été organisés, un en direction du jardin public par le stade et l'autre a fait un aller-retour à la Tour.

Si les organisateurs sont ravis de n'avoir finalement trouvé qu'assez peu de déchets, ils regrettent le peu de bénévoles qui auraient permis de couvrir plus de terrain.

Ils remercient la société Rostaing pour les gants et la municipalité pour les sacs poubelle et imaginent déjà une prochaine édition.



Collecte des déchets ménagers

CHANGEMENT DE VOS JOURS DE RAMASSAGE



A partir du 04 juillet 2022



ORDURES MÉNAGÈRES

Vendredi matin

TOUTES LES SEMAINES

TRI

Lundi matin

1 SEMAINE SUR 2

Veiller à sortir les bacs et sacs la veille au soir de la collecte et les rentrer le soir de la collecte.

JUILLET 2022	L	M	M	J	V	S	D
	4	5	6	7	8	9	10
	12	13	14	15	16	17	18
	19	20	21	22	23	24	25
	26	27	28	29	30	31	

AOÛT 2022	L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6	7
	9	10	11	12	13	14	15
	16	17	18	19	20	21	22
	23	24	25	26	27	28	29
	30	31					

SEPTEMBRE 2022	L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3	4
	6	7	8	9	10	11	12
	13	14	15	16	17	18	19
	20	21	22	23	24	25	26
	27	28	29	30			

OCTOBRE 2022	L	M	M	J	V	S	D
							1
	3	4	5	6	7	8	9
	10	11	12	13	14	15	16
	17	18	19	20	21	22	23
	24	25	26	27	28	29	30
	31						

NOVEMBRE 2022	L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4	5
	7	8	9	10	11	12	13
	14	15	16	17	18	19	20
	21	22	23	24	25	26	27
	28	29	30				

DÉCEMBRE 2022	L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3	4
	6	7	8	9	10	11	12
	13	14	15	16	17	18	19
	20	21	22	23	24	25	26
	27	28	29	30	31		



La Sandenienne | Les résultats

8 kms

1. Nicola Curt NL (35.16)
2. Eric Lafont NL (38.10)
3. Frédéric Cieslak NL (38.46)
4. Gaël Brossier NL (39.08)
5. THIERRY Martin NL (39.14)

1^{re} féminine Alexandra Foulhoux NL (39.54)



14 kms

1. Jean-Philippe Jouannaïest NL (1 h 02.53)
2. Etienne Mandier NL (1 h 03.00)
3. Stéphane Arnold NL (1 h 03.20)
4. Laurent Chambron NL (1 h 04.22)
5. Christophe Ribot NL (1 h 05.52)

1^{re} féminine Caroline Delord NL (1 h 09.22)



Alexandra Foulhoux,
1^{re} féminine du 8 kms



La course enfants



Caroline Delord, 1^{re} féminine du 14 kms



Des dirigeants à la table de ravitaillement

MEMENTO

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

• **CABINET MÉDICAL** 04 74 34 66 44
Docteur MANDIER
28 rue de Docteur Charcot

• **CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE**
04 74 34 01 40
Marc PELLUET
Isabelle BIOU-CHOQUET
Julie KNIPILER
Immeuble «Le République»

• **CABINET D'ORTHOPHONISTE**
Marilyne MONNERY 04 74 38 89 70
Immeuble «Le République»

• **CABINET D'INFIRMIÈRES**
04 74 34 68 77
Laëtitia FABRIZI 06 64 16 71 21
Nicole JOSEPH 06 14 95 28 35
Claire PACCALLET 06 44 23 71 60
Immeuble «Le République»

• **PSYCHOLOGUE**
Stéphanie EYMARD 06 87 61 49 77
12 rue Victor Hugo

• **PHARMACIE DE SAINT-DENIS-EN-BUGEY**
Julien SAVOYE 04 74 38 34 00
1 rue du Docteur Charcot

DÉCHÈTERIES AMBÉRIEU ET LAGNIEU

- Horaires du 1^{er} octobre au 31 mars :
-> Du lundi au samedi :
8h30 / 12h00 - 13h30 / 18h00
- Horaires du 1^{er} avril au 30 septembre :
-> Du lundi au samedi :
8h30 / 12h00 - 13h30 / 19h00

CALENDRIER des manifestations

JUILLET

- **Vendredi 1^{er}**
Fête de l'école avec buvette et soirée dansante dans la cour de l'école organisée par le Sou des écoles
- **Jedi 14**
Défilé suivi du vin d'honneur de la mairie
Brocante, feu d'artifice et soirée musicale avec LNK, organisée par le Sou des écoles